

# Les gares devront accueillir un stationnement sécurisé pour les vélos

Villes, Rail & Transports, le 20/06/2014

Le stationnement sécurisé des vélos devra être développé à l'intérieur ou aux abords de gares prioritaires, ont voté jeudi

Les députés ont voté, le 20 juin, un amendement concernant stationnement sécurisé des vélos en gares.

L'amendement, voté dans le cadre des débats sur le projet de loi de réforme ferroviaire, souligne dans son exposé des motifs que ces places de stationnement sont « une condition essentielle au développement de l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens et, partant, de l'essor de l'intermodalité ».

**Le nouvel opérateur ferroviaire, SNCF Mobilités**, devra pour les gares de voyageurs prioritaires établir dans les trois ans suivant la promulgation de la loi un tel plan de développement, qui fixera un programme de travaux et leur financement.

Ce plan sera élaboré en concertation avec les collectivités territoriales.